

COMMUNIQUE DE PRESSE



Le 30 janvier 2025

Electricité, la baisse des factures cache la hausse des taxes !

Le 1^{er} février prochain, le Tarif Régulé de Vente de l'Electricité (TRV) ou tarif réglementé va diminuer de 15 %. Il s'agit de la première baisse depuis 2015 et concerne près de 20 millions de foyers abonnés au tarif bleu et 4 millions d'abonnés à des offres indexées sur ce tarif chez d'autres opérateurs. Cette baisse des factures ne doit pas cacher la hausse des taxes (Accise et Turpe).

Ainsi, la taxe sur l'électricité (accise) remontera mécaniquement au 1^{er} février à son niveau d'avant-crise. Ensuite, le Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) connaîtra une hausse de 7,7 %.

Cette baisse des factures ne doit pas cacher que 10 millions de consommateurs en seront exclus car abonnés à des offres de marchés. Pour eux, les hausses vont rapidement se faire sentir. Certains ménages pourraient ainsi voir leur facture augmenter de 140 à 160 euros par an !

Cette baisse ne doit pas cacher qu'en deux ans, depuis février 2023, les usagers ont subi une augmentation de 35 % de leurs factures pénalisant gravement certaines familles. Encore une fois, ce sont les consommateurs qui sont lourdement taxés alors que l'électricité coûte moins cher.

En Val-de-Marne, 45 000 ménages sont en situation de précarité énergétique. En 2022, dans le cadre du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), les demandes moyennes d'aides au paiement de la facture énergétique ont augmenté de 10 %. Le non-recours au chèque énergie d'Etat atteint les 22 % et va empirer en 2025 avec les nouvelles règles discriminantes d'accès à ce droit.

Les passoires thermiques représentent 13 % du parc val-de-marnais et obligent les locataires à recourir de plus en plus au chauffage électrique en plus du chauffage collectif... à leurs frais ! Or, depuis 2022, le Département n'a toujours pas renouvelé son plan de lutte contre la précarité énergétique. Un comble, alors qu'il a fait de l'écologie une de ses priorités !

Face à cette situation d'autres solutions sont possibles. La Fédération CNL du Val-de-Marne demande :

- **Un retour aux tarifs régulés dans le cadre d'un service public des énergies**
- **La revalorisation des aides au FSH par le Département et les fournisseurs d'énergie**
- **La mise en place d'un nouveau plan de lutte contre la précarité énergétique sur le département**
- **La non-augmentation des loyers des logements sociaux en passoires thermiques F et G**
- **La mise en place de la gratuité des premiers KWh**